

LES BONNES PRATIQUES A ADOPTER



1 Prenez connaissance de la **charte informatique MCA**

Changez régulièrement de **mot de passe** de session MCA et/ou client.

3 Ne **communiquez jamais** votre mot de passe

Verrouillez votre session informatique dès que vous vous absentez de votre poste

5 Ne stockez pas de données personnelles sur **clé USB, sauf si celle-ci est cryptée**

Stockez vos données sur le **réseau MCA ou le réseau client**, et non sur votre PC

7 **Protégez les documents** contenant des données personnelles sensibles avec un mot de passe

8 Ne laissez pas en évidence de documents contenant des données personnelles (que ce soit au bureau, en déplacement...)

9 Rangez les documents papier dans des caissons fermés à clé, fermez votre bureau en cas d'absence

Si vous travaillez sur des documents contenant des données personnelles lors de déplacements, consultez le service informatique pour **mettre en place des mesures de confidentialité** (comme la mise en place d'un VPN pour accéder au réseau MCA ou client de n'importe où)

11 Soyez prudents sur **l'ouverture de pièces jointes** contenues dans les mails provenant d'expéditeurs inconnus et ne **cliquez pas sur les liens douteux**

Si vous utilisez des outils MCA ou client depuis votre téléphone portable (mail, intranet...), **veillez à ce que votre téléphone soit protégé** par un mot de passe

13 Si vous vous déplacez **hors Union Européenne, évitez la consultation de sites internet** contenant des données personnelles

14 **Prévenez le DPO en cas de perte ou de vol de matériel informatique** (clé USB, pc portable, téléphone,) ou de tout autre support pouvant contenir des données personnelles **dans les 24h**



En respectant ces bonnes pratiques, vous participez également à la protection du patrimoine informationnel (méthodes, savoir-faire...) de MCA et de ses clients !



TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES CHEZ MCA



VOS DROITS ET DEVOIRS EN TANT QUE SALARIE

QU'EST-CE QUE LE RGPD



Le **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)** est une loi européenne applicable depuis le 25 mai 2018, et MCA se doit de l'appliquer.



Son objectif est **d'assurer la protection des données à caractère personnel** des citoyens européens (salariés, candidats à un emploi, clients, prospects, fournisseurs ...)

Il s'agit notamment de :

Lutter contre le **vol de données personnelles via internet et les réseaux informatiques** principalement (détournement d'adresses mail, diffusion de fichiers dangereux, vol de coordonnées bancaires...)

Renforcer le droit des personnes et leur donner un contrôle sur leurs données personnelles

Responsabiliser les entreprises et les professionnels

Augmenter la coopération entre les autorités protectrices de données personnelles en Europe. En France, cette autorité est la CNIL.

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE



Toute information se rapportant à **une personne physique identifiée ou identifiable** est une donnée personnelle.

Une personne physique peut être identifiée :

Directement

Par exemple avec le nom et prénom

Indirectement

Par exemple avec un numéro de téléphone ou de plaque d'immatriculation, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

A partir d'une seule donnée

Par exemple avec le nom de la personne

A partir du croisement d'un ensemble de données

Par exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour et membre dans telle association

LES DEVOIRS DE MCA



MCA doit **assurer la sécurité des données** personnelles qu'elle traite.

Les traitements de ces données doivent être **consignés dans les registres de traitement des données personnelles**.

MCA a nommé un **Délégué à la Protection des Données (DPO)**.

La politique de confidentialité de MCA est consultable à l'adresse : <https://www.mca-ingenierie.fr/fr/confidentiality>

VOS DROITS EN TANT QUE SALARIÉ

Que ce soit dans le cadre de votre recrutement, embauche, établissement de vos fiches de paies, etc., **nous sommes amenés à traiter vos données personnelles**.

Vous pouvez **exercer selon certaines limites liées à l'exécution de votre contrat de travail**, vos droits à l'information, à la portabilité, à la limitation, à l'oubli, vos droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'opposition au profilage.

Pour cela, vous pouvez contacter le DPO à l'adresse mail : privacy@mca-ingenierie.fr

VOS DEVOIRS EN TANT QUE SALARIÉ

Vous manipulez des données personnelles, vous êtes donc responsables de ces données et nous attendons que vous respectiez les **bonnes pratiques suivantes** :